



VILLE DE
KINGSEY FALLS

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement d'amendement au règlement de zonage n° 09-02

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 avril 2021, le Conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2021-18 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls ».

Description de la zone concernée :

- Le secteur visé par la modification est approximativement localisé entre le boulevard Marie-Victorin et la rue Parenteau, à proximité du 13^e Rang.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- de créer la zone « 50-A » à même une partie de la zone « 8-IN »;
- de modifier le périmètre d'urbanisation en conséquence de la création de la zone « 50-A » à même une partie de la zone « 8-IN »;
- de créer une marge minimale de recul avant spécifique pour une habitation dans la zone agricole « 50-A ».

Étant donné les circonstances exceptionnelles en cours entourant la pandémie de coronavirus COVID-19, la consultation publique est remplacée par un appel de commentaires écrits.

Avis est par la présente donné de la tenue d'une consultation écrite du 8 au 22 avril 2021 (15 jours).

Cette consultation écrite permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits par courriel à villedekingseyfalls@kingseyfalls.ca ou par la poste au 15, rue Caron, Kingsey Falls (Québec) J0A 1B0.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site de la ville : <https://www.kingseyfalls.ca/la-ville/documents-publics/avis-publics#2021>. Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

Donné à Kingsey Falls, ce 7 avril 2021

Annie Lemieux, directrice générale et greffière